

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de K. ADINE, Conseiller communal, relative à la dégradation des abords de la conciergerie du parc "Verdi", au défaut d'entretien et au parking sauvage.

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst

À la suite de mon passage dans le parc « Verdi », j'ai constaté que les alentours du bâtiment se dégradent. Les escaliers se trouvant à gauche du bâtiment et le petit muret sont en état de décomposition.

Des arbres ont poussé sur la toiture des garages. Des panneaux en MDF ont été placardés pour sécuriser les garages à la suite d'actes de vandalisme. Des grilles « Heras » sont abandonnées à l'arrière du bâtiment et recouvertes d'herbes.

Par ailleurs, j'ai constaté avec stupéfaction que des élèves, des filles encadrées par un professeur de gym, se changeaient à l'air libre, dans l'enfoncement situé entre les garages et le bâtiment. Cet endroit est très sale et est devenu une toilette à ciel ouvert.

Il est regrettable que des vestiaires ne puissent être accessibles aux élèves accompagnés de leurs professeurs de gym, pour des raisons d'hygiène et d'intimité.

Je constate du parking sauvage sur l'espace vert à l'arrière-bâtiment devant le n°6, surtout les mercredis.

Questions :

- L'entretien du bâtiment et de ses abords est-il prévu afin d'éviter que ce bâtiment ne se dégrade davantage ?
- Comment organise-t-on l'accès aux vestiaires pour les professeurs de « l'Athénée Joseph Bracops » ?
- Comment comptez-vous mettre fin au parking sauvage sur l'espace vert ?

4 :26 :58

Monsieur l'Echevin MILQUET donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen MILQUET geeft lezing van het volgende antwoord:

Effectivement, l'entretien des abords du bâtiment se fait régulièrement par le service « Espaces verts » en même temps que celui du parc.

Pour ce qui est du bâtiment lui-même, le service « Bâtiments et Logements » se charge de son entretien, celui des abords de la conciergerie « Verdi » étant du ressort du concierge. Nous allons effectivement relancer les services à ce sujet. Le service « Sports » se charge de la sécurisation du site. Si la situation présente un danger immédiat, nous souhaitons en effet rénover le site.

Comme j'ai l'ai expliqué lors du Conseil communal du mois de mars, ces travaux ne peuvent s'envisager que dans le cadre d'une subvention régionale

Concernant « l'Athénée Joseph Bracops », la demande introduite par l'athénée est identique chaque année. Il demande l'occupation du terrain synthétique sans vestiaire, étant donné que les jeunes viennent déjà vêtus de leur tenue de sport.

Les propos du concierge et du professeur de gym ne sont pas du tout ce que vous nous rapporté. Ils nous certifient que les jeunes filles ne se changent pas en plein air.

Concernant le parking sauvage, c'est effectivement un problème récurrent les mercredis. Un dispositif empêchant les voitures de s'y garer est envisagé à l'avenir. Là aussi, le Collège demandera au concierge d'être vigilant.

4 :28 :23

K. ADINE s'étonne de cette réponse car il lui semble que le professeur de gymnastique cache la vérité, le concierge était aussi présent lors de sa rencontre avec lui. K. ADINE insiste sur le fait que le sport terminé, les jeunes filles se changent dehors.

Monsieur l'Echevin MILQUET répond que si l'athénée a besoin de vestiaires, elle doit juste en faire la demande et elle obtiendra l'accès aux vestiaires.